



# CODE DE CONDUITE COLLABORATEURS

Dernière mise à jour datée du 17/11/2023

nextensa.

PLACES  
YOU PREFER

# 1. INTRODUCTION

En application de sa Charte de gouvernance d'entreprise et du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, le Conseil d'administration de Nextensa a rédigé et approuvé le présent Code de conduite afin de souligner l'importance d'une conduite éthique et responsable dans ses activités et d'énoncer les comportements attendus qu'il impose à tous ses Collaborateurs à cet égard. En effet, le comportement éthique fait partie intégrante de la culture d'entreprise de Nextensa et les politiques relatives à l'honnêteté et à l'intégrité dans la conduite de ses affaires sont une partie essentielle de sa gouvernance.

Ce code est un document fondé à la fois sur le respect de la loi et sur des normes générales d'éthique et d'intégrité, et il s'applique à toutes les parties prenantes, tant internes qu'externes. Il doit être lu conjointement avec les règles de conduite prévues dans la Charte de gouvernance d'entreprise (y compris sur les conflits d'intérêts et les dénonciations), le Dealing Code (en ce qui concerne les Transactions financières) et le règlement de travail (le cas échéant).

Ce code de conduite sera revu régulièrement et amélioré si nécessaire et sera toujours disponible sur le site web ([www.nextensa.eu](http://www.nextensa.eu)).

Les questions concernant l'application de ce code de conduite peuvent être adressées au Compliance Officer de Nextensa ([legal@nextensa.eu](mailto:legal@nextensa.eu)).

<sup>1</sup> Pour les définitions des termes en majuscules dans ce code, veuillez également vous référer aux définitions de la charte de gouvernance d'entreprise de Nextensa.

## 2. CHAMP D'APPLICATION

Ce code n'a pas l'intention d'être exhaustif, mais crée plutôt un cadre général (de conduite) avec un certain nombre de principes généraux et de lignes directrices éthiques, applicables à **chaque membre des organes de la Société et à chaque Collaborateur** du Groupe Nextensa. Comme défini dans sa Charte de gouvernance d'entreprise, Nextensa entend par **Collaborateur(s)** : (i) Dirigeants (=tout membre du Conseil d'administration et du Comité exécutif), (ii) cadres et tous les travailleurs et Collaborateurs indépendants du Groupe, ainsi que les personnes physiques représentant des Collaborateurs indépendants ou des Dirigeants qui sont des personnes morales, respectivement, en exécution d'un contrat de service ou en tant que représentant permanent.

Ce code est également un guide pour le recrutement des **futurs Collaborateurs** du Groupe Nextensa et un outil pour donner aux **nouveaux Collaborateurs** un meilleur aperçu et une meilleure compréhension de nos valeurs et de nos engagements et pour leur expliquer clairement ce que l'on attend d'eux lorsqu'ils rejoignent Nextensa.

Une charte distincte a été élaborée pour les **partenaires commerciaux et les fournisseurs** du Groupe, toutefois, ce code de conduite permet également de mieux comprendre les valeurs de notre organisation.

## 3. VALEURS DE L'ENTREPRISE

En ce qui concerne l'entrepreneuriat éthique, Nextensa attache la plus grande importance à **l'honnêteté, l'intégrité, le respect et l'équité** dans tous les domaines de la conduite de ses affaires, à la fois envers ses partenaires commerciaux, ses Collaborateurs, ses Actionnaires, ses fournisseurs, et envers la société et l'environnement en général, et attend une attitude similaire de la part des parties avec lesquelles elle coopère.

Ces valeurs d'entreprise se reflètent à différents niveaux :

### Nextensa et ses partenaires commerciaux (tels que les locataires et les acheteurs)

Dans ses relations avec ses partenaires commerciaux, Nextensa s'efforce de répondre à leurs attentes légitimes au mieux de ses capacités, en fournissant avec respect et intégrité le service nécessaire, notamment en leur fournissant des informations complètes et honnêtes et en ne portant pas atteinte à la confiance qui lui est accordée.

### Nextensa et ses Collaborateurs

Nextensa met l'accent sur des principes tels que l'honnêteté, l'intégrité, le respect et l'équité au sein de son équipe et veille au respect des droits de ses Collaborateurs dans l'optique d'un dialogue constructif basé sur la confiance.

Nextensa veille à ce que ses Collaborateurs agissent conformément aux principes d'équité et aux principes du présent code.

### Nextensa et ses Actionnaires

Nextensa assure un traitement loyal et équitable de ses Actionnaires conformément aux lois, aux règlements et aux principes de gouvernance d'entreprise.

## Nextensa et ses fournisseurs (tels que les prestataires de services externes)

Nextensa souhaite réaliser sa croissance de manière légale, équitable et éthique et désapprouve donc toute action qui violerait le droit de la concurrence et d'autres réglementations applicables (y compris les lois contre le blanchiment d'argent, les restrictions à l'importation et à l'exportation dans le cadre de sanctions économiques).

## Nextensa, la société et l'environnement

Nextensa souhaite mener ses activités d'une manière socialement responsable, en incluant les responsabilités nécessaires qui y sont associées. En tant qu'entreprise, Nextensa souscrit aux droits de l'homme internationalement reconnus, tels qu'ils figurent dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, et accorde l'attention nécessaire à la santé, à la sécurité et à l'environnement, conformément à son engagement de contribuer au développement durable. Nextensa reconnaît que son secteur a un impact environnemental significatif, non seulement d'un point de vue écologique, mais aussi par l'aspect social et communautaire du tissu urbain qu'elle contribue à façonner à travers ses projets. Après tout, l'immobilier détermine la façon dont les gens vivent, travaillent, font leurs courses et passent leur temps libre. Nextensa insiste pour placer les «êtres humains» au centre du développement de ses projets et les impliquer dans les processus de développement. Dans le cadre de sa stratégie de développement durable, Nextensa met particulièrement l'accent sur la neutralité en CO2, les bâtiments sains et la gestion responsable de l'eau.

## 4. ENGAGEMENTS

### Respect des lois et règlements

Le respect des lois et réglementations applicables, tant dans la lettre que dans l'esprit, est crucial pour les opérations commerciales de Nextensa.

Le cadre juridique et réglementaire diffère d'un pays à l'autre et fait souvent l'objet d'évolutions et de changements (transnationaux). Il incombe à chaque Collaborateur de suivre toutes les évolutions pertinentes dans son domaine d'expertise, y compris par le biais de formations, et de toujours agir conformément à la législation applicable. En cas de doute, le Collaborateur doit se tenir correctement informé et, si nécessaire, faire appel au service juridique interne, qui est chargé du suivi des changements législatifs pertinents, de la communication interne et de la sensibilisation.

### Prévention des conflits d'intérêts

Chaque Collaborateur doit éviter toute forme de conflit d'intérêts (ou l'apparence d'un tel conflit) entre ses fonctions pour Nextensa et ses autres activités professionnelles ou privées, en particulier dans le cadre des relations avec les clients, les fournisseurs et d'autres tiers. Tout Collaborateur confronté à un conflit d'intérêts (potentiel) a l'obligation de consulter son supérieur à ce sujet et de faire passer les intérêts de Nextensa en premier lieu à tout moment.

En outre, la charte de gouvernance d'entreprise prévoit également des règles de conduite spécifiques en matière de conflits d'intérêts applicables aux Dirigeants (à savoir les Administrateurs et les membres du Comité exécutif de Nextensa).

## Prévention de la corruption et des pots-de-vin

Nextensa a une politique d'interdiction stricte de toute forme de corruption et de fraude et refuse d'entrer en relation avec des personnes impliquées dans des activités illégales.

La corruption peut être définie comme le fait de proposer, d'accorder ou de demander, d'accepter un avantage particulier, d'assumer ou de ne pas assumer, dans le cadre de sa fonction, un comportement bien défini.

Ces actes sont non seulement illégaux et contraires à l'éthique, mais ils ont également - outre les dommages économiques potentiels pour Nextensa - un impact négatif sur la réputation et la crédibilité de l'entreprise et des conséquences pernicieuses pour ses Actionnaires.

Il incombe à chaque Collaborateur d'éviter toute apparence de corruption et de fraude, tant dans ses contacts directs que lorsqu'il fait appel à des intermédiaires.

## Politique en matière de cadeaux d'entreprise et d'hospitalité

Nextensa croit en une coopération à long terme avec ses partenaires commerciaux, fournisseurs et autres tiers. Une bonne relation de travail avec des tiers est importante et, dans le cadre des affaires, il peut y avoir une opportunité d'échanger certains cadeaux ou formes d'hospitalité. Cependant, il est très important que tout cadeau ou forme d'hospitalité offert, donné et/ou reçu par les Collaborateurs de Nextensa soit toujours légitime, raisonnable et proportionné et ne puisse être interprété comme une forme de corruption.

En se fiant au bon sens et au comportement responsable des Collaborateurs, les cadeaux ou l'hospitalité peuvent être acceptés s'ils sont à la fois :

- i) autorisées par les dispositions législatives et réglementaires applicables
- ii) occasionnel, c'est-à-dire ne pas être donné ou reçu souvent par le même bénéficiaire
- iii) donnés ou reçus ouvertement, sans la moindre apparence raisonnable d'irrégularité et sans rien attendre ou exiger en retour, et
- iv) proportionnée à la nature de la relation d'affaires et au statut du donateur/bénéficiaire.

Tout cadeau ou toute marque d'hospitalité ne répondant pas à ces critères ne doit pas être offert, donné ou reçu.

Les cadeaux et les marques d'hospitalité ne peuvent en aucun cas être offerts, donnés ou reçus s'il s'agit d'espèces ou d'équivalents (par exemple, des remises privées ou des chèques-cadeaux), s'ils sont liés à l'octroi ou au non-octroi d'un contrat, ou s'ils sont offerts lors d'appels d'offres ou de négociations contractuelles.

## Neutralité à l'égard de la politique

Nextensa agit de manière socialement responsable, conformément aux lois du pays dans lequel elle opère, en poursuivant des objectifs commerciaux légitimes.

En aucun cas, elle n'apportera de contribution à un parti politique, à une association qui lui est associée ou à un candidat à une élection concrète.

L'interdiction susmentionnée n'empêche pas les Collaborateurs de développer des activités politiques ou d'exercer des mandats en dehors de leur existence professionnelle, mais leur exercice doit toujours rester strictement séparé des activités professionnelles au sein de Nextensa et ne doit en aucun cas compromettre la neutralité politique de Nextensa.

## Respect de la réglementation relative à la prévention des abus de marché

Tout Collaborateur disposant d'une Information privilégiée doit se conformer aux règles visant à prévenir les abus de marché, telles qu'elles sont énoncées dans le Dealing Code de Nextensa. Une copie de ce Dealing Code est disponible sur le site web ([www.nextensa.eu](http://www.nextensa.eu)).

Tout Collaborateur soumis aux règles de prévention des abus de marché ne peut négocier des titres de Nextensa que dans le strict respect de ces règles définies dans le présent Dealing Code.

## Confidentialité

Nextensa et ses Collaborateurs respectent la vie privée et la confidentialité des informations de ses partenaires commerciaux, de ses fournisseurs et de ses Collaborateurs dans la mesure où elles n'ont pas déjà été divulguées légalement.

Les membres des organes de la Société et les Collaborateurs n'utiliseront ni ne divulgueront aucune information (qui n'a pas été publiée dans les rapports annuels et semestriels ou dans diverses annonces), ni aucune information sur la Société et ses activités professionnelles dont ils ont eu connaissance dans l'exercice de leurs fonctions, dans l'exercice de leurs activités professionnelles pour le Groupe Nextensa, ainsi qu'après la cessation de celles-ci.

À cet égard, ils reconnaissent que toutes les études économiques, financières et immobilières, tous les fichiers clients et informatiques, les données comptables, les contrats, les propositions commerciales, les dessins et les plans de bâtiments et d'équipements, les instructions écrites ou orales sur les travaux relatifs aux activités de l'entreprise, à ses procédures et à sa situation économique et financière doivent être considérés comme confidentiels.

## Diversité et inclusion

Pour Nextensa, la diversité et l'inclusion font partie intégrante de sa culture d'entreprise et elle met tout en œuvre pour la promouvoir au sein de son équipe. Nextensa entend ainsi respecter l'individualité et la richesse de chacun et adopter une culture de la pluralité et du respect de la différence. Nextensa vise à créer un environnement de travail où la diversité est encouragée et où tous les candidats et Collaborateur sont des chances égales, où le respect mutuel et l'esprit de coopération prévalent.

De plus, Nextensa s'engage à aider et à motiver tous ses Collaborateurs dans leur développement.

## Utilisation des médias sociaux

Lors de l'utilisation des réseaux sociaux, les Collaborateurs respecteront toujours les principes susmentionnés, y compris ceux du respect et de la confidentialité, et éviteront que des points de vue ou des opinions personnels soient faussement étiquetés comme étant ceux de Nextensa.



## 5. CONTRÔLE ET APPLICATION DU PRÉSENT CODE DE CONDUITE

### Supervision

Le Conseil d'administration est chargé de veiller au respect des normes et des principes énoncés dans le présent code de conduite. Il est également responsable de sa révision périodique et de son éventuelle modification.

Le Comité exécutif est chargé de prendre les mesures nécessaires pour identifier, évaluer et atténuer les risques en matière d'intégrité. Dans ce contexte, des audits fondés sur les risques peuvent être organisés. Le résultat de ces évaluations des risques est soumis au comité d'audit, puis au Conseil d'administration.

### Notification - formation

La dernière version de ce code est toujours disponible pour consultation sur le site web de Nextensa. Chaque nouveau Collaborateur et chaque nouvel Administrateur reçoit une copie de ce code dans le cadre de son «onboarding» afin qu'il puisse en prendre connaissance et s'y conformer.

En outre, des formations sont régulièrement organisées pour les Collaborateurs (en général ou dans des rôles spécifiques) sur des sujets en rapport avec le présent code. La pertinence et l'efficacité de ces formations sont périodiquement évaluées.

Tous les Collaborateurs peuvent également contacter le Compliance Officer à tout moment en cas de questions concernant l'applicabilité et le respect du présent code.

Chaque année, chaque Collaborateur et Administrateur doit confirmer qu'il a pris connaissance du présent code de conduite et qu'il accepte de s'y conformer.

### Notifications de violation

Tout Collaborateur ou Administrateur ayant connaissance d'une infraction (potentielle) au présent code de conduite est prié de la signaler sans délai au Compliance Officer. Il est également possible de signaler toute infraction à la législation financière ou autre au Président du Conseil d'administration et/ou au Président du comité d'audit, comme le stipule la Charte de gouvernance d'entreprise.

Nextensa veillera à ce qu'aucune mesure disciplinaire ou discriminatoire ne soit prise à l'encontre des Collaborateurs qui signalent de bonne foi une infraction ou une infraction potentielle.

## Mesures disciplinaires

Toute violation du présent code de conduite ou d'autres documents de politique interne par un Collaborateur peut donner lieu à des mesures disciplinaires en vertu du droit applicable (y compris le droit du travail, le droit pénal et le droit des sociétés).



nextensa.  
PLACES  
YOU PREFER